

Automne 2012

## **L'État canadien et les peuples autochtones**

**POL5930-40**

Jeudi 14h00-17h00

**Professeur**

**Nicolas Houde**

A-3485

Courriel: [houde.nicolas@uqam.ca](mailto:houde.nicolas@uqam.ca)

Tel: (514) 987-3000 #4699

**Disponibilité:**

Mercredi 9h00-12h00

### **DESCRIPTIF DU COURS**

Cours d'introduction à la situation des Autochtones au Québec et au Canada. Il s'agit d'intégrer la question des peuples autochtones à l'analyse de la vie politique canadienne et québécoise. L'article 35 de la Constitution canadienne reconnaît les droits des peuples autochtones. D'autre part, la Cour suprême s'est engagée dans de récents jugements à concilier la souveraineté du Canada avec la souveraineté préexistante des peuples autochtones. De quelle façon s'est réalisée l'affirmation de la souveraineté canadienne sur les Autochtones? Qu'est-ce qui a remplacé la «souveraineté préexistante» des peuples autochtones? Le cours tente de répondre à ces questions. Selon la Commission royale sur les peuples autochtones, environ mille collectivités autochtones pourraient se regrouper et former jusqu'à quatre-vingts nations ayant droit à l'autodétermination. Le cours examine le défi et les enjeux de la coexistence avec les peuples Autochtones et examine la situation actuelle de leurs gouvernements.

### **OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

Suite au cours, les étudiants auront acquis une compréhension générale des processus ayant mené à la nécessité de négocier de nouveaux rapports entre Autochtones et non-Autochtones au Canada ainsi qu'une connaissance des enjeux et des débats d'idées liés à la négociation de ces rapports. Les étudiants auront également développé une capacité d'analyse de problèmes politiques découlant d'interprétations divergentes de l'histoire coloniale canadienne.

## LECTURES

Les cours prendront la forme d'exposés magistraux et de discussions en groupe portant sur les lectures. Les lectures sont donc obligatoires et il est attendu que les étudiants se présentent en classe ayant lu les textes.

Un recueil de textes sera en vente au début de la session à la COOP UQAM. D'autres textes seront distribués en classe ou seront rendus disponibles à réserve de la bibliothèque centrale ou sur Moodle.

## CALENDRIER DÉTAILLÉ

Le calendrier, les thèmes abordés et les lectures sont sujets à changement

Date	Sujet	Lectures / Activités
4 oct.	Introduction: Qui est Autochtone? Qui sont les Autochtones?	Présentation du cours
11 oct.	Grandes périodes de l'histoire des relations Entre les Autochtones et l'État	<p>Berger, T. R. 1991. <i>La sombre épopée: Valeurs européennes et droits ancestraux en Amérique; 1492-1992</i>. Boréal. (Chap. 5 : p.77-91).</p> <p>Dupuis, R. 2001. <i>Quel Canada pour les Autochtones? La fin de l'exclusion</i>. Montréal: Boréal (chapitre 2)</p> <p>Émond, A. 2005. Les mutations de la « découverte » ou l'émergence des droits des peuples autochtones en droit colonial britannique. In. <i>Droit, territoire et gouvernance des peuples autochtones</i>. Québec : PUL, pp.13-30.</p> <p>Mourin, S. 2006. « Avoir recours à nos Sauvages Alliez »: La participation des Autochtones aux expéditions militaires françaises contre les Iroquois à la fin du XVIIIème siècle. In: A. Beaulieu &amp; M. Gohier (eds.). <i>Les Autochtones et l'Éta</i>. Actes du colloque étudiant, Montréal: CREQTA, pp.27-64. (<a href="http://www.territoireautochtone.uqam.ca/Beaulieu_Publications/Accueil_files/Beaulieu_Gohier_2008.pdf">http://www.territoireautochtone.uqam.ca/Beaulieu_Publications/Accueil_files/Beaulieu_Gohier_2008.pdf</a>)</p>

18 oct.	<p>Marginalisation et assimilation :</p> <p>Traités historiques</p> <p>Loi sur les Indiens</p> <p>Pensionnats autochtones</p> <p>Statut d'Indien</p>	<p>André, A. 1976. <i>Je suis une maudite sauvagesse</i>. Ottawa: Leméac. (chapitres 1, 2 et 3)</p> <p>Dickason, O. P. 1996. <i>Les Premières Nations du Canada : Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours</i>. Sillery : Septentrion. (chapitre 19)</p> <p>Jacobs, B. et A. Williams 2008. L'héritage des pensionnats: Les femmes autochtones disparues et assassinées. In M. Brant Castellano, L. Archibald et M. DeGagné (eds). <i>De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats</i>. Ottawa : Fondation autochtone de guérison, pp.137-163.  <a href="http://www.fadg.ca/downloads/francais-truth-reconciliation.pdf">http://www.fadg.ca/downloads/francais-truth-reconciliation.pdf</a></p>
25 oct.	<p>Réveil politique autochtone :</p> <p>Livre Blanc</p> <p>Calder</p> <p>Droits ancestraux et</p> <p>Constitution canadienne</p>	<p>Cardinal, H. 1970. <i>La tragédie des Indiens du Canada</i>. Montréal : Éditions du jour. (préface, chapitres 1 et 3)</p> <p>Papillon, M. 1999. Mouvements de protestation et représentation identitaire: l'émergence politique de la nation crie entre 1971 et 1995 <i>International journal of Canadian Studies</i> 2(Automne):101-121.</p>
1er nov.	<p>Revendications globales et particulières :</p> <p>Le cas des Atikamekw et des Anishnabes</p>	<p>Leroux, J., R. Chamberland, E. Brazeau and C. Dubé (2004) <i>Au pays des peaux de chagrin: Occupation et exploitation territoriales à Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria) au XXe siècle</i>. Québec: Presses de l'Université Laval. (chapitre 2) (disponibles à la réserve de la bibliothèque centrale)</p>
8 nov.	<p>Droits ancestraux et issus de traités :</p> <p>Crise d'Oka</p>	<p><b>EXAMEN DE MI-SESSION</b></p> <p>Chalifoux, É. 2009. Près de trois siècles de revendications territoriales. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i>, vol. 39, n° 1-2, p. 109-113. (en ligne, UQAM).</p>
15 nov.	<p>Gouvernance contemporaine des communautés autochtones :</p>	<p>Grammond, S. 2003. <i>Aménager la coexistence : Les peuples autochtones et le droit canadien</i>. Bruxelles : Bruylant et Yvon Blais. p.145-167</p>

	Conseils de bandes Conseils tribaux Coutumes	Morissette, A. 2007. Composer avec un système imposé: La tradition et le conseil de bande à Manawan. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> 37 (2/3):127-138.
22 nov.	Traités, ententes bilatérales, partage de pouvoirs et consultations publiques	<b>PLAN DE TRAVAIL ET BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE A REMETTRE EN CLASSE</b>  Charest, P. 1992. La prise en charge donne-t-elle du pouvoir? L'exemple des Atikamekw et des Montagnais. <i>Anthropologie et Sociétés</i> 16 (3):55-76.
29 nov.	Enjeux actuels :  Autonomie, citoyenneté, souveraineté	Flanagan, T. 2002. <i>Premières nations? Seconds regards</i> . Sillery: Septentrion (chap.4-5-6) (version électronique en ligne; version française à la réserve de la bibliothèque centrale)  Gentelet, K. 2005. Les revendications politiques des Premières Nations du Canada : Le concept de nation outil contre-hégémonique. <i>Canadian Journal of Law and Society/Revue canadienne Droit et société</i> , Vol. 20 (2), pp. 157-181.  Létourneau, J.-F. 2005. Modernité et autonomie politique. La lutte des Inuit du Nunavik. <i>Globe : revue internationale d'études québécoises</i> , vol. 8, n° 1, 2005, p. 37-48. ( <a href="http://www.revueglobe.ca/">http://www.revueglobe.ca/</a> )
6 déc.	Pour sortir de la dépendance : modèles et débats  Modèle libéral, loi sur la gouvernance et formes de gouvernement autochtones autonomes	Ladner, Kiera et Michael Orsini : De l'«infériorité négociée» à l'«inutilité de négocier» : la Loi sur la gouvernance des Premières Nations et le maintien de la politique coloniale, <i>Politique et Sociétés</i> , vol. 23, no. 1, 2004, p. 59-87.  Flanagan, T., C. Alcantara, and A. Le Dressay. 2011. <i>Beyond the Indian Act</i> . 2ième éd. Montréal: McGill-Queen's. (chapitres 1 et 9)
13 déc.	Pour sortir de la dépendance : modèles et débats	Jérôme, L. 2008. « Faire revivre l'Indien au cœur de l'enfant »: Rituels de la première fois chez les Atikamekw Nehirowisiwok. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> 38 (2-3):45-54.

	Cogestion, auto-détermination politique et culturelle	<p>Rodon, T. 2003. En partenariat avec l'État: Les expériences de cogestion des Autochtones du Canada. Québec: Presses de l'Université Laval. (pp.103-137).</p> <p>Papillon, M. 2006. Vers un fédéralisme postcolonial? La difficile redéfinition des rapports entre l'État canadien et les peuples autochtones. In <i>Le fédéralisme canadien contemporain: Fondements, traditions, institutions</i>, édité par A. G. Gagnon. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. (version électronique disponible à l'UQAM)</p>
20 déc.		<p><b>EXAMEN DE FIN DE SESSION</b></p> <p><b>TRAVAIL DE FIN DE SESSION À REMETTRE LE 20 DÉCEMBRE, AVANT LE DÉBUT DE L'EXAMEN</b></p>

## ÉVALUATION ET DATES IMPORTANTES

Examen de mi-session portant sur les lectures et les cours	25%	8 novembre
Plan de travail, bibliographie annotée et discussion en classe	15%	22 novembre
Travail de fin de session	30%	20 décembre
Examen de fin de session portant sur les lectures et les cours	30%	20 décembre

### Détails

#### Examen de mi-session (25%)

Examen ayant lieu en classe, se rapportant à la matière couverte en classe et dans les lectures. L'examen comprendra une série de questions nécessitant de courtes réponses et une ou deux question(s) à développement.

Plan de travail et bibliographie annotée et discussion en classe (15%) Le but de cet exercice est de faire démarrer la réflexion pour le travail de session. Le travail (celui-ci et le travail de fins de session) se fait en équipe de trois ou quatre étudiant(e)s. Les équipes remettront un texte de 2 ou 3 pages décrivant ce qu'ils entendent faire comme travail de session. Une bibliographie annotée devra également être remise. Les annotations consistent en quelques lignes décrivant les idées principales contenues dans le texte et expliquant la pertinence de la référence pour le travail de session. Les équipes feront de plus une courte présentation en classe de leur projet de travail, dans le but d'échanger des idées. Le sujet que chaque équipe veut aborder doit recevoir l'approbation de

l'enseignant. Les détails concernant le travail seront fournis en classe en début de session.

### Examen de fin de session (30%)

Détails en classe

### Travail de fin de session (30%)

Le sujet du travail de session est choisi par l'équipe de trois ou quatre étudiants, mais approuvé par le professeur. Des exemples de sujets seront fournis en classe. Il pourra porter, par exemple, sur l'identification et l'analyse des enjeux, pour les Autochtones et les non-Autochtones, lié à un cas particulier d'entente (traité, entente d'autonomie gouvernementale, etc.) ou de mésentente (conflit environnemental, interprétation divergente d'un traité historique, etc.). Le travail peut également porter sur un sujet d'actualité comme par exemple le projet de facilitation de l'accès à la propriété privée sur les réserves ou le débat entourant le refus initial du Canada de signer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. 5000 à 7500 mots. Double interligne. Détails en classe.

## **RETARDS**

Les travaux (bibliographie annotée et travail de fin de session) doivent être remis en classe, à moins d'avis contraire. Les versions électroniques ne seront pas acceptées. Les dates de remise sont finales. Les étudiants seront pénalisés de 5% par jour de retard. Une extension sera accordée seulement en cas de force majeure, sous réserve d'un certificat médical, ou document similaire, expliquant la raison du retard. Ces documents ne doivent pas être envoyés par courriel.

## **PARTICIPATION, QUESTIONS, COURRIELS**

Ce cours requiert la participation active des étudiants. Les étudiants doivent avoir lu les textes qui serviront de base aux discussions avant le début des rencontres hebdomadaires.

Je vais répondre à vos courriels s'ils portent sur un problème relativement simple qui vous concerne directement. Veuillez noter que je ne m'engage pas à répondre aux courriels en moins de 24 heures, même si je ferai mon possible pour y répondre à l'intérieur de délais raisonnables. Il n'y a aucune garantie que je puisse répondre dans les deux ou trois heures précédant un examen ou l'heure limite pour la remise d'un travail.

Les questions plus complexes doivent être discutées durant mes heures de bureau ou sur rendez-vous. Vous êtes par ailleurs encouragés à partager en classe vos questions en lien avec la matière ou les travaux.

## SERVICES DE SOUTIEN ACADÉMIQUE

Les **Services à la vie étudiante** de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiants dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers, pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici : (<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx> ainsi qu'un service de soutien psychologique : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Finalement, le Centre Paulo-Freire du département de science politique (<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>) offre un appui académique aux étudiants du département.

## BIBLIOGRAPHIE SUPPLÉMENTAIRE

Alcantara, C. (2007) Explaining Aboriginal treaty negotiation outcomes in Canada: The case of the Inuit and the Innu in Labrador. *Canadian Journal of Political Science*, 40(1), pp.185-207.

Alcantara, C. (2007) To treaty or not to treaty? Aboriginal peoples and comprehensive land claims negotiations in Canada. *Publius*, 38(2), pp.343-369.

Alfred, Taiaiake. (1995). *Heeding the voices of our ancestors : Kahnawake Mohawk politics and the rise of native nationalism*. Toronto : Oxford University Press.

Blackburn, C. (2007) Producing legitimacy: Reconciliation and the negotiation of aboriginal rights in Canada. *Journal of the Royal Anthropological Institute (N.S.)*, 13(3), pp.621-638.

Bouchard, D., É. Cardinal and G. Picard (2008) *De Kebec à Québec: Cinq siècles d'échanges entre nous*. Montréal: Éditions des Intouchables.

Bouchard, Serge. (1982). *Chroniques de chasse d'un Montagnais de Mingan: Mathieu Mestokosho*. Québec: Ministère des Affaires culturelles.

Boudreault, René. (2003). *Du mépris au respect mutuel - Clefs d'interprétation des enjeux autochtones au Québec et au Canada*. Montréal: Écosociété.

- Brant Castellano, M. (1999) *Renewing the relationship: A perspective on the impact of the Royal Commission on Aboriginal Peoples Aboriginal self-government in Canada: Current trends and issues*, Saskatoon: Purich, pp.92-111.
- CAM (1979) Nishashtanan Nitaskinan (Notre terre, nous l'aimons et nous y tenons). *Recherches amérindiennes au Québec*, 9(3), pp.171-182.
- Canobbio, É. (2009) *Géopolitique d'une ambition inuite: Le Québec face à son destin nordique*. Québec: Septentrion.
- Dawson, N.-M. (2003) *Des Attikamègues aux Têtes-de-Boule: Mutation ethnique dans le Haut Mauricien sous le Régime français*. Saint-Laurent: Septentrion.
- Feit, H. A. (2004) Les territoires des chasse algonquiens avant leur "découverte"? Études et histoires sur la tenure, les incendies de forêts et la sociabilité de la chasse. *Recherches amérindiennes au Québec*, 34(3), pp.5-21.
- Gélinas, C. (2003) *Entre l'assommoir et le godendart: les Atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois, 1870-1940*. Sillery: Septentrion.
- Gélinas, C. (2007) *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral: 1867-1960*. Québec: Septentrion.
- Green, J. (2004) Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme: pour une lecture autochtone du palimpseste canadien. *Politique et société*, 23(1), pp.9-32.
- Hamelin, L.-E. 2005. La dimension nordique de la géopolitique du Québec. *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1. p. 17-36.
- Huitema, M., B. S. Osborne and M. Ripmeester (2002) Imagined spaces, constructed boundaries, conflicting claims: A legacy of postcolonial conflict in Eastern Ontario. *International Journal of Canadian Studies*, 25(Spring), pp.87-112.
- Indian Association of Alberta. c.1970. *Citizens plus: A presentation by the Indian Chiefs of Alberta to Right Honourable P.E. Trudeau*. Edmonton: Indian Association of Alberta.
- Lepage, P. (2002). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. [s.l.]: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- MAINC (1981) *En toute justice: Une politique des revendications des Autochtones*. Ottawa: Ministère des Affaires Indiennes et du Nord du Canada.
- Miller, James R. (2009). *Compact, contract, covenant: Aboriginal treaty-making in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
- Morisset, J. (2009) *Les chiens s'entre-dévorent...Indiens, Blancs et métis dans le Grand Nord canadien*. 2ième édition. Montréal: Mémoire d'encrier.
- Nadasdy, P. (2003) *Hunters and bureaucrats: Power, knowledge, and Aboriginal-state relations in the southwest Yukon*. Toronto: UBC Press.

- Niezen, R. (2003) *The origins of indigenism: Human rights and the politics of identity*. Berkeley: University of California Press.
- Otis, G., dir. (2004). *Droit, territoire et gouvernance des peuples autochtones*, Québec: PUL, pp.83-98.
- Penikett, T. (2006) *Reconciliation: First Nations treaty making in British Columbia*. Toronto: Douglas and McIntyre.
- Poirier, S. (2001) Territories, identity, and modernity among the Atikamekw (Haut-St-Maurice, Quebec). In: C. H. Scott (ed.), *Aboriginal autonomy and development in Northern Quebec and Labrador*, Toronto: UBC Press, pp.98-116.
- Rodon, Thierry. 2003. *En partenariat avec l'État: Les expériences de cogestion des Autochtones du Canada*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- SAA (1998) *Partenariat, développement, actions*. [s.l.]: Secrétariat aux affaires autochtones, Gouvernement du Québec.
- Slattery, B. (2006) The matamorphosis of Aboriginal title. *The Canadian Bar Review*, 85(pp.255-286).
- Slowey, G. 2008. *Navigating neoliberalism: Self-determination and the Mikisew Cree First Nation*. Toronto: UBC Press.
- Vaugeois, D. 1995. *La fin des alliances franco-indiennes: Enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu un traité en 1990*. Boréal/Septentrion.

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

### PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

### ENTENTE D'ÉVALUATION

#### 6.9 Entente d'évaluation

##### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

##### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

##### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.